Les règles de fonctionnement de l’atelier DE PAROLE

1. Cet atelier est fondé sur la parole et l’échange entre les personnes présentes.

Les paroles qui y sont énoncées ne sont pas soumises, comme en classe, à une évaluation en fonction des critères d’exactitude et d’erreur.

Toutes les paroles sont intéressantes et ont de la valeur (à condition que les propos entrent dans un **cadre légal)**.
Personne n’a l’obligation de parler. Mais il est souhaitable que chacun puisse **exprimer** ce qu’il ressent, ce qu’il pense personnellement.

1. Dans le cadre de l’atelier, les personnels-intervenants changent de posture et deviennent « animateurs » de la séquence : leurs relations avec les jeunes se modifient.

Dans le cadre de l’atelier, les élèves changent aussi de posture et deviennent des participants : leurs relations avec les animateurs se modifient.

Il n’y a plus, d’un côté, des CPE, des enseignants etc. et, de l’autre, des élèves, mais des personnes issues de générations différentes qui parlent ensemble.
Cette modification des relations est spécifique à l’atelier de parole et ne dure que le temps des séquences. Dans toutes les autres situations du cadre scolaire, les attitudes et les conduites des élèves à l’égard des enseignants et des autres personnels doivent être conformes aux règles en vigueur dans l’établissement.

1. Un contrat est établi entre les personnes présentes (animateurs et participants-jeunes). Chacun s’engage personnellement en répétant la formule suivante, seul ou en même temps que les autres, ou en l’exprimant de manière plus personnelle :

« Je m’engage, devant les participants de ce groupe et les animateurs à :

- Ecouter les autres et à les respecter. Je ne porte pas de jugement de valeur sur ce qu’ils disent.

- Prendre la parole pour exprimer ce que je ressens, ce que je pense. Je n’impose pas mes idées aux autres. Je ne monopolise pas la parole.

- Venir aux différentes séquences qui m’ont été proposées (ou « imposées »).

- Ne pas parler de ce que j’ai entendu durant l’atelier à des personnes extérieures au groupe.

- Participer aux exercices qui sont proposés au cours de l’atelier. »